



# Guide Pratique de l'Enfance

*La Guide Pratique de l'Enfance renseigne les familles qui ont des enfants âgés de 3 à 12 ans*

## Les accueils Périscolaires

Les accueils périscolaires sont des établissements qui font l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Les accueils périscolaires accueillent les enfants de 3 à 12 ans, le matin avant l'entrée à l'école à partir de 7h15 et le soir après la classe et jusqu'à 19h00.

Une équipe de professionnels qualifiés reçoivent les enfants dans un espace garantissant leur sécurité physique et affective.

L'accueil du matin est un temps de transition entre l'environnement familial et le temps scolaire. Le libre accès aux jeux et activités sont priorités sur ce temps afin que l'enfant débute une journée selon son rythme.

L'accueil périscolaire du soir est un temps de transition entre le temps scolaire et/ou le temps d'activités péri-éducatives et l'environnement familial. Sur ce temps-là, un goûter est proposé par un animateur (en supplément de la facture) ou préparé par sa famille (boîte à goûter). Les animateurs proposent des activités au choix des enfants et, selon les conditions météorologiques, profitent de l'espace extérieur.

- **Les accueils périscolaires du territoire du SEJI :**

- **Centre de loisirs et accueil périscolaire d'Echillais**

- Accueil périscolaire de St Agnant

- Accueil périscolaire de Champagne

- Garderie périscolaire de La Gripperie Saint Symphorien

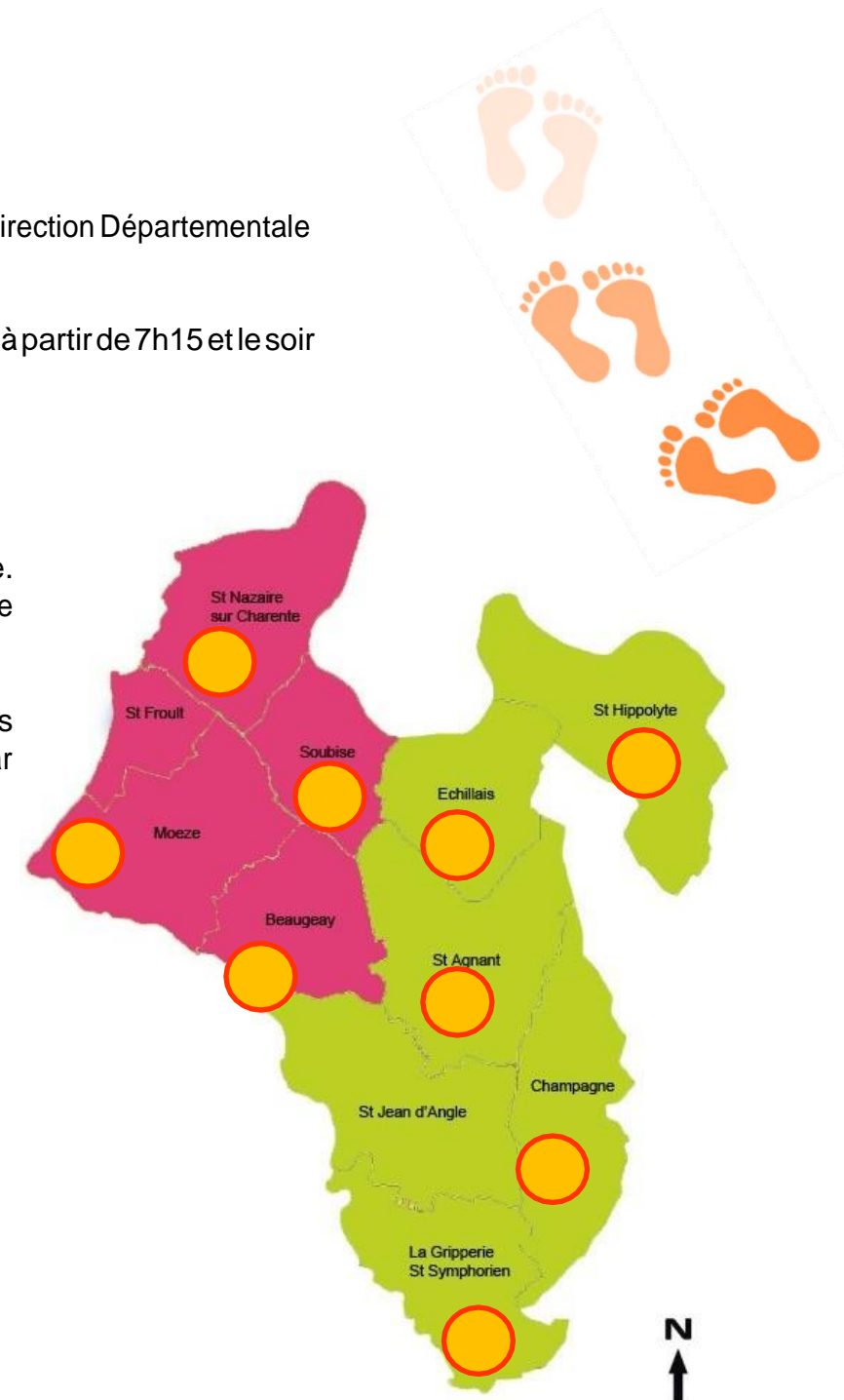
- **Centre de loisirs et accueil périscolaire de Soubise**

- Accueil périscolaire de St Nazaire

- Accueil périscolaire de Moeze St Froult

- Accueil périscolaire de Beaugeay

- **Centre de loisirs et accueil périscolaire de St Hippolyte (AFR La Ruche)**



## Les accueils de Loisirs

Les accueils de loisirs sont des accueils dédiés pour la gestion des temps de vacances scolaires de l'enfant âgé de 3 à 14 ans.

Toutes les structures du territoire bénéficient d'une déclaration auprès de la DDCS.

Les accueils de loisirs sont ouverts toute l'année hormis les fermetures pour les congés annuels.

À savoir, les fermetures annuelles sont :

- 3 semaines au mois d'août et 2 semaines aux vacances de Noël pour l'accueil de loisirs d'Echillais
- 2 semaines aux vacances de Noël pour l'accueil de loisirs de Soubise
- 3 semaines au mois d'août et 2 semaines aux vacances de Noël pour l'accueil de loisirs de St Hippolyte (AFR La Ruche)

L'accueil de loisirs de Soubise est ouvert durant le mois d'août. Il assure l'accueil des enfants du territoire sur cette période.

Le goûter est préparé par les animateurs et compris dans la facturation.

Les horaires d'ouverture sont de 7h15 à 19h00.

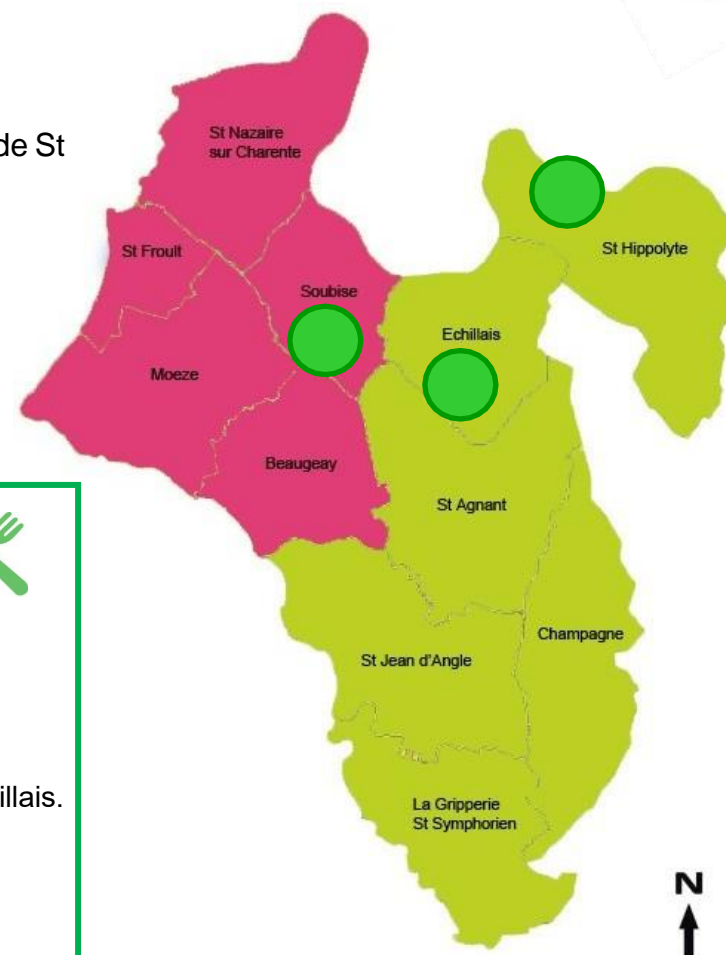
## Repas

Les repas sont servis par le restaurant scolaire de Soubise pour l'accueil de loisirs de Soubise.

Pour l'accueil de loisirs d'Echillais, les repas sont servis par le restaurant scolaire d'Echillais.

Ce sont les communes qui gèrent la pause méridienne (repas et temps de pause).

Le SEJI facture le repas aux familles et fonctionne par contrat de prestation de service pour la restauration sur les temps de loisirs (mercredi et vacances scolaire) avec les communes de Soubise et d'Echillais.



## Tarifs

Les tarifs sont actualisés en Comité Syndical.

Le tarif change en fonction du type d'accueil (périscolaire, accueil de loisirs) et du coefficient CAF (si coefficient)

A la charge de la famille de communiquer ses informations concernant la CAF.

**Tout dossier incomplet sera facturé au tarif plein du SEJI.**

**TARIFS 2018 -> onglet ACTU**

